



**Service d'Incendie et de Secours du Département
du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)**

Monsieur le directeur
du SDMIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

N/ Réf. : 2020039

Lyon, le 1^{er} octobre 2020

Objet : Prime de feu et départ en retraite

Monsieur le Directeur,

Notre alerte concerne les agents souhaitant faire valoir leur droit à la retraite suite à la parution du décret modifiant le taux de l'indemnité de feu à 25% paru le 17 juillet dernier.

Une inquiétude persiste à propos de l'intégration de cette prime de feu dans leur calcul à pension de retraite. Nous vous avons déjà interpellé lors de la CATSIS du 12 juin 2020 et plusieurs échanges avec vos services n'ont pas levé ces craintes.

C'est pour ces raisons et afin qu'aucun de nos collègues ne soit lésé dans ses droits, qu'il nous semble primordial que les personnels soient informés OFFICIELLEMENT et non pas uniquement via des discussions ou des échanges téléphoniques.

Les indices fictifs permettant le calcul de la pension de retraite des SPP ont certes été modifiés, mais à ce jour, la prime de feu n'a pas encore été attribuée dans notre établissement.

Nous estimons que ce dossier a une incidence sur le choix de départ à la retraite ou non mais a également des répercussions sur le nombre de recrutements et sur le nombre de nominations d'adjudant.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le directeur, qu'une analyse précise puis une réponse et une communication officielle soient faites de manière à apporter l'éclairage nécessaire à nos collègues futurs retraités.

Nous vous remercions de prendre en compte le caractère urgent de cette demande.

Certain de l'intérêt que vous portez sur ce sujet, nous vous prions de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le délégué départemental

Didier DUPIR

Le délégué départemental

Franck CHENAL